

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables)**  
 Programme d'actions 2012 Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
 Convention Décision Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2005, le pôle CREAHD se positionne autour des éco-matériaux et des systèmes constructifs durables.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Soutenir l'innovation des acteurs du BTP dans le domaine des matériaux et des systèmes constructifs durables,
- Accompagner et labelliser des projets collaboratifs,
- Promouvoir l'image positive du secteur et renforcer la compétitivité des entreprises.

Ces missions concernent l'ensemble du cycle de vie de la filière BTP : de la fabrication de matériaux à la prise en charge de la déconstruction de bâtiments, en passant par l'ingénierie de projets et la maintenance.

Les acteurs visés et membres du pôle sont pluriels : entrepreneurs, enseignants-chercheurs, organisations professionnelles et institutionnels. Le pôle compte près de 150 adhérents.

L'année 2011 a été marquée par une réorganisation de la structure CREAHD. Ces changements ont quelque peu impacté la mise en œuvre du programme d'actions, du fait d'un manque de moyens humains au cours du deuxième semestre.

En décembre dernier, un nouveau Directeur de pôle a été nommé : Monsieur Vincent Seppéliadès. Fort d'une précédente expérience au sein de la Fédération Française du Bâtiment en Midi-Pyrénées, V. Seppéliadès et le Président du pôle souhaitent donner une nouvelle impulsion au CREAHD : reconstitution de l'effectif du pôle, renforcement du programme d'actions, échanges réguliers avec les partenaires...

Afin de soutenir ce programme d'actions ambitieux, le CREAHD sollicite un soutien financier de la part de la CUB à hauteur de 30 000 euros.

## Programme d'actions 2012

Le programme d'actions du CREAHD s'articule autour des quatre axes suivants :

1. Favoriser les échanges entre les membres du pôle et renforcer l'offre de services
  - Organisation d'évènements favorisant les rencontres des adhérents (atelier thématique), partage d'un annuaire, développement d'un service de veille technique.

2. Labelliser et accompagner des projets

- Accompagnement des projets dès leur démarrage,
- Réalisation du parcours de labellisation pour les projets montés.

A ce jour, 17 projets au total ont fait l'objet d'une labellisation par le CREAHD. Cela implique 61 entreprises et 43 centres techniques.

Cette labellisation qui se traduit notamment par un soutien financier au projet, permet de favoriser l'innovation et les expérimentations sur le territoire de la métropole et plus largement aquitain. Le CREAHD vise l'attribution d'un label à dix projets en 2012.

3. Communiquer et promouvoir les missions du pôle

- Diffusion de newsletters, participation à des manifestations (Aquibat, Journée de l'Innovation en Aquitaine..).

4. Renforcer les interactions avec les autres partenaires

- Développement de synergies (conduite de projets en commun, mise en place de conventions..) avec les structures suivantes : Xylofutur, Pôle Génie Civil Ecoconstruction de Nantes (centre de ressources de la construction durable en Pays de Loire), Pôle Maison du futur en Alsace, Projet INEF 4, (mise en place d'un institut de dimension nationale en lien avec la réhabilitation et la construction durables ; projet pour lequel la CUB est partie prenante dans le cadre de sa mise en œuvre sur le territoire métropolitain),
- Participation aux appels à projets "Open Innobuild" et "InnCoBat" de dimension européenne,
- Collaboration sur des projets en lien avec la CUB et le Conseil Régional Aquitain.

## Plan de financement

Le budget estimé par le pôle CREAHD pour mettre en œuvre le programme d'actions 2012 est réparti de façon proportionnelle entre les financements publics et ceux issus du secteur privé.

<b>Dépenses</b>	<b>€TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>€TTC</b>
Frais généraux	7 400	<i>Autofinancement</i> Cotisations	90 000
Charges salariales	157 800	<i>Subventions publiques</i> CRA	95 000
Prestations externes et sous-traitance	54 800	CUB	30 000
		Mairie de Bordeaux	5 000
<b>Total des charges</b>	<b>220 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>220 000</b>
Contributions volontaires	40 000	Contributions volontaires	40 000

Remarque : la Ville de Bordeaux constitue un nouveau partenaire du CREAHD. A l'inverse, l'ADEME ne finance plus la structure.

### Intérêt pour la CUB d'être partenaire du CREAHD

Le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE) de la CUB a identifié la filière relative aux éco-activités comme un levier de croissance économique et sociale pour le territoire métropolitain. Dans ce contexte, le secteur de l'éco-construction est l'une des composantes de cette filière.

La filière BTP représente par ailleurs le premier secteur d'activité et d'emploi de la région Aquitaine avec près de 22 886 entreprises en 2007.

Ainsi, la CUB est partie prenante du soutien apporté par les institutionnels à cette filière.

Le soutien financier du CREAHD représente l'une de ces actions d'accompagnement de la filière.

En effet, les missions portées par le CREAHD rejoignent les préoccupations de la CUB à savoir :

- Contribuer à l'ancrage de cette filière sur le territoire de la métropole (ex. : aménagement et développement de l'Ecoparc de Blanquefort),
- Favoriser l'émergence de projets collaboratifs, aussi bien à l'échelle locale qu'européenne,
- Soutenir l'innovation des entreprises aquitaines dans le domaine de la construction durable, en lien avec les principes de l'expérimentation,
- Participer à l'animation et la promotion des acteurs locaux.

De façon plus large, ce soutien apporté par la CUB est en lien avec la politique de développement durable de notre institution au travers du Plan Climat.

A titre d'exemples, 4 projets ont été présentés en janvier 2012 afin d'obtenir une labellisation du pôle. En parallèle, 5 projets font l'objet d'un accompagnement dédié et le pôle s'engage également dans une opération de suivi des projets ayant déjà obtenu la labellisation afin de renforcer sa visibilité de l'avancement de la mise en œuvre de ces projets.

Enfin, il peut être noté que la CUB subventionne cette association depuis 2009 de façon suivante :

- 2009 : subvention accordée de 17 000 euros,
- 2010 : subvention accordée de 30 000 euros,
- 2011 : subvention accordée de 30 000 euros.

Par ailleurs, le budget prévisionnel communautaire pour l'année 2012 tient compte du renouvellement de cette subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0156 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 25 mars 2011 relative au Schéma Métropolitain de Développement Economique,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'Association CREAHD s'inscrit dans l'axe 10 du Schéma Métropolitain de Développement Economique intitulé « Croissance Verte) et plus particulièrement dans les actions 10.4 « Accompagner l'évolution de la filière BTP » et 10.5 « Renforcer la visibilité du secteur de l'écoconstruction »,

#### **DECIDE**

**Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de l'Association CREAHD présenté au titre de l'année 2012,

**Article 2** : Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € TTC au titre du programme d'actions 2012 au bénéfice de l'Association CREAHD,

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2012 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 900, BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JUIN 2012**

**PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012**

M. NICOLAS FLORIAN